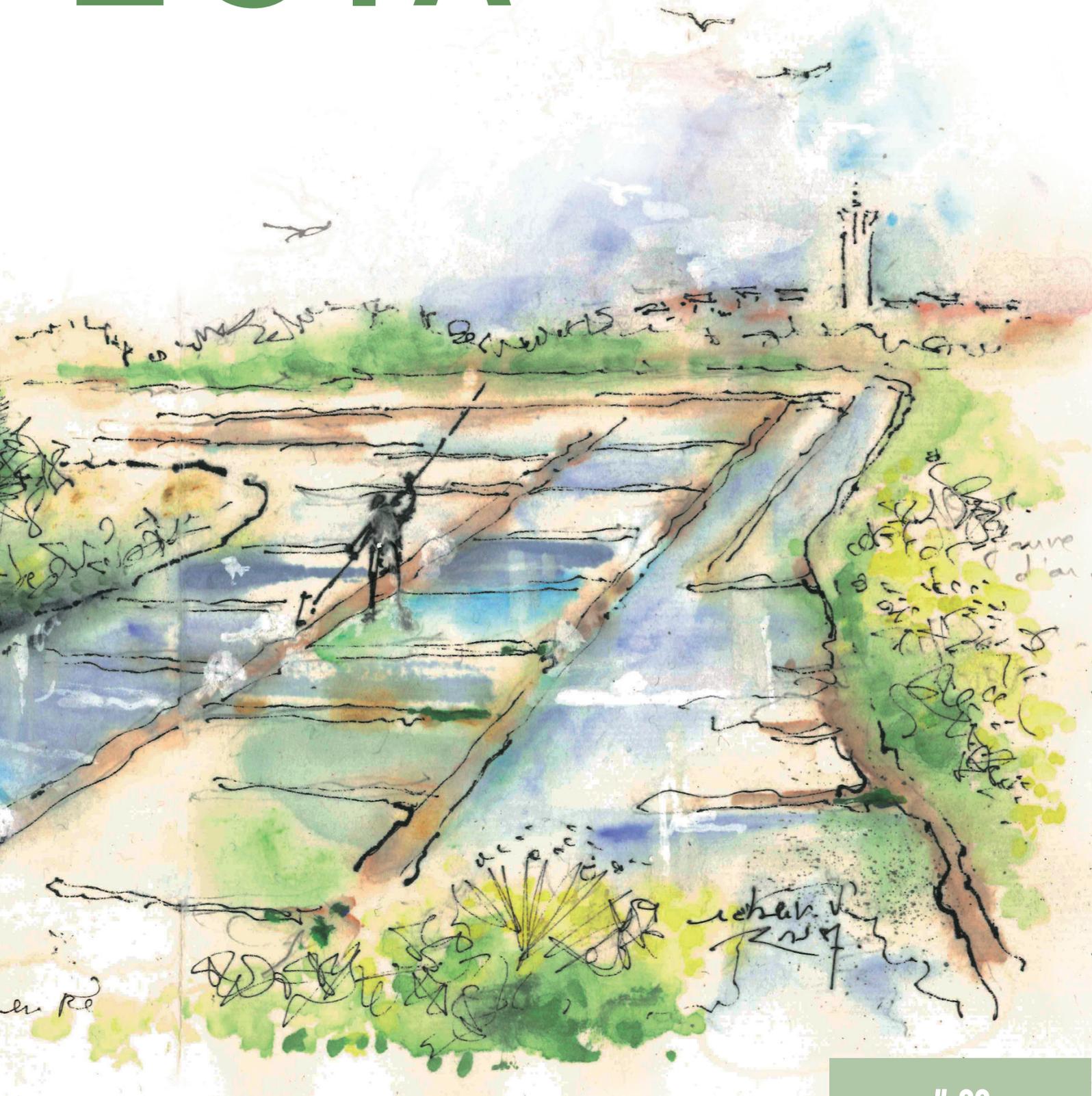


LOIX

BULLETIN
MUNICIPAL
2018



SOMMAIRE

PAGE 3	DIGUE EST DE LOIX	PAGE 28	LE PORT
PAGE 11	L'ASSAINISSEMENT	PAGE 29	ÉGLISE & MONUMENT FOURNIER
PAGE 14	LA VOIRIE	PAGE 31	LE SPORT
PAGE 15	LES FINANCES	PAGE 32	DRONE
PAGE 16	PLUI & PPR	PAGE 34	COMMERCE ET SERVICES
PAGE 26	LE GROUIN	PAGE 35	PESTICIDES
		PAGE 36	FESTIVITÉS

ÉDITO



La dernière décennie, celle des années 2000, nous semble déjà loin. Pourtant, à l'échelle d'une collectivité territoriale, dix ans, c'est très court ! C'est le temps qu'il aura fallu à la mairie pour réaliser les aménagements fondamentaux pour notre village et sa population. Economie, sports, loisirs, services, animations, aide sociale, logements, voirie, réseaux, activités primaires, environnement, digues... la mairie est sur tous les fronts, en même temps. Hors logements sociaux, plus de 15 millions d'euros auront été investis pour donner une impulsion et une vitalité au village et inverser la courbe démographique. Aujourd'hui, les loixais vivent et font vivre le village et c'est bien là la plus belle réussite.

En mai 2018, une page s'est tournée : les dernières échéances des emprunts liés à ces investissements lourds, pris sur des durées courtes, ont été soldées. Dans un contexte financier incertain (baisse des dotations, réformes constitutionnelles et fiscales...) Loix peut envisager sereinement l'avenir : le plus compliqué et couteux est terminé, nos investissements génèrent des recettes non fiscales et non liées aux décisions et aux réformes de l'Etat. Miser sur Loix en 2000 était finalement un pari gagnant ! Merci à toutes celles et ceux qui y ont cru pour leur confiance et leur soutien qui a permis de construire ensemble un lieu et un cadre de vie exceptionnel.

Il nous faut désormais pérenniser et animer au quotidien le village en veillant en permanence au maintien des équilibres qui font sa particularité, voire son exception. C'est un travail de tous les jours, moins spectaculaire et moins voyant qu'un nouvel aménagement, mais tout aussi important.

A l'heure où l'île de Ré fête les 30 ans du pont, Loix a eu la chance d'en avoir que les avantages et a pu pleinement maîtriser son développement, à l'abri, derrière le pont du Feneau... Venir à Loix pour une journée ou pour une vie est toujours un choix !

Très bel été à tous,

Lionel Quillet

DIGUE EST DE LOIX, *deux ans de chantier*



Nous savons tous ce qu'est un **renard**, cet animal que l'on dit rusé et qui vit en terrier. Ce mot est aussi utilisé en « langage digue » par les spécialistes. Il signifie alors « trous » au travers desquels l'eau de mer s'infiltré en sapant l'intérieur du pied de la digue. Des trous plutôt profonds, comme le sont les terriers.

Avant même la tempête Xynthia du 28 février 2010, la digue Est de Loix présentait de nombreux renards, en particulier dans sa partie centrale. Elle était très fragilisée, construite sur un sol meuble, vaseux, faite de bri, d'argile marine. Elle serpente entre les marais et le village, et la Fosse de Loix. Au bout, le port.

Lorsque le vimer nous a tous pris de court, l'ensemble du dispositif de défense contre la mer a été submergé. Le village est resté isolé quelques jours du reste de l'île de Ré, Loix n'était plus une presqu'île, mais une île comme au Moyen Age !

Dans l'urgence, quelques mois plus tard la digue a été sécurisée, ses talus ont été confortés avec de l'enrochement calcaire et ses brèches ont été colmatées. Une partie de l'édifice en béton a été repris.

La reconstruction de la digue s'est faite dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), contractualisé entre l'Etat et l'île de Ré. En amont, les obligatoires études et les procédures administratives ont été longues.



FOSSÉ MARTINEAU (2^e RIDEAU)
Matériau : remblai, bri, terre végétale, géogrille
Longueur : 890m
Niveau de protection : 4,70m NGF

LEVÉE DE TERRE DE LA TONILLE
Matériau : remblai, bri, terre végétale, géogrille
Longueur : 750m
Niveau de protection : 4,70m NGF

DIGUE DE LA GRANDE TONILLE
Matériau : double couche d'enrochements en diorite + parapet en béton armé
Longueur : 550m
Niveau de protection : 4,95m NGF



OUEST MOULIN
Matériau : palplanches en acier
Longueur : 120m
Niveau de protection : 4,70m NGF

PLACE DU PORT
Matériau : muret en béton armé + batardeau en aluminium
Longueur : 90m
Niveau de protection : 5m NGF

DIGUE DU CUL D'ANE
Matériau : double couche d'enrochement en granit clair + parapet en béton armé
Longueur : 640m
Niveau de protection : 4,80m NGF

DIGUE DE LA PETITE TONILLE
Matériau : enrochement en granit clair + parapet en béton armé
Longueur : 1 050m
Niveau de protection : 4,90m NGF

Ce chantier est bien particulier et plutôt pas facile à résumer. En fait il se compose de plusieurs chantiers : à chaque point du site correspond un travail différent.

Certes la digue court d'un bout à l'autre mais les enrochements ne sont pas de même nature partout, car liés à la façon dont la mer tape dessus.

En outre, il y a deux rangs de protection : le premier rideau c'est la digue elle-même, et le second rideau est constitué de caissons délimités par des merlons, permettant de casser une éventuelle submersion côté marais et village. Avec en plus le port, qui fait l'objet d'un agencement spécifique.

Le 27 février 2016, tout juste six ans après Xynthia, le chantier est officiellement lancé, en présence du préfet, du président du Conseil Départemental et des élus du conseil municipal de Loix. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre sont assurées par la Département de la Charente-Maritime. Après appel d'offres, le marché a été confié au groupement NGE/Guintoli. Dans les tronçons de digue de la Petite Tonille (1150 mètres) et celle de la Grande Tonille (650 mètres) particulièrement exposées à la houle, les travaux consistent à reprendre la digue existante et à faire des enrochements.

93 000 tonnes d'enrochements

Le choix des cailloux, leur couleur, leur texture, leur dimension, tout est précisément défini, en amont, par les bureaux d'études. La digue se situant en site classé, ces éléments doivent être validés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), par l'Inspectrice des sites et par l'Architecte des Bâtiments de France.

Deux matériaux ont été sélectionnés : du granit et de la diorite. Le granit est issu d'une carrière de la région de La Roche-sur-Yon. Cette roche à grains est non friable, lourde, résistante à l'usure, de couleur claire, avec des éclats un peu brillants. La diorite est extraite d'une carrière au nord de Fontenay-le-Comte. Cette pierre est dense, dure et solide, de couleur un peu plus foncée que le granit.



Des jours et des jours durant, des camions lourdement chargés ont fait des allers et retours, depuis les carrières jusqu'au site de Loix.

93 000 tonnes de pierres ce n'est pas rien ! Environ 400 tonnes ont été acheminées quotidiennement.



Les travaux en milieu maritime ne sont jamais un long fleuve tranquille. Et c'est encore plus vrai lorsque les conditions météo sont exécrables. Vent + pluie = gadoue.

Il faut saluer la performance accomplie par les hommes du chantier, qu'il vente, qu'il pleuve ou que le soleil tape fort. Sur la digue Est de Loix, ils sont particulièrement exposés.

UN MILIEU MARIN ARGILEUX



Dès le début des travaux, en dépit des relevés effectués au préalable, le sol meuble a présenté de bien mauvaises surprises. Lorsque les petites pelles de chantier ont été positionnées côté mer., elles se sont enfoncées dans la vase. Finalement il a fallu faire appel à une énorme pelle pour déposer les pierres du mur de consolidation. Munie d'un très long bras, elle a pu intervenir depuis le chemin, là où c'est dur et solide.

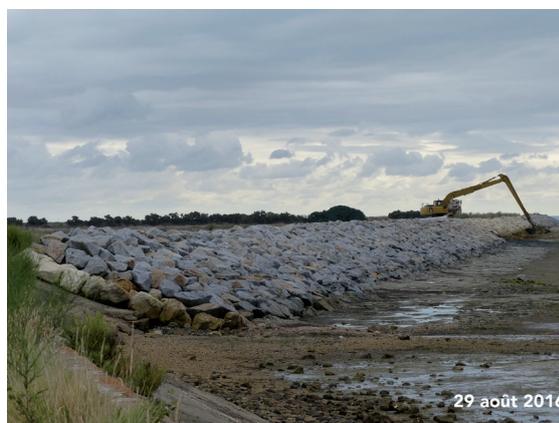


En pied de digue, une bêche est creusée. En langage travaux, c'est le mot pour dire «tranchée». La bêche est profonde pour constituer le lit des fondations.

Ensuite quatre voiles de géotextile sont posées au fond. Puis des cailloux de calcaire pour faire office de filtre. Et par dessous les enrochements de carapace.

Caillou par caillou, l'agencement est savant et précis, afin que les pierres se stabilisent entre elles, et bougent le moins possible lorsque la houle viendra inmanquablement se casser dessus. Un travail minutieux, tel un gigantesque Lego, qui demande une dextérité certaine aux pelleteurs.

Ce chantier est long et répétitif : bêche, géotextile, cailloux... bêche, géotextile cailloux...



Les marais et l'estran sont le royaume des oiseaux. Pendant la période de nidification, le chantier doit s'arrêter, conformément à la législation en site Natura 2000. Pendant quatre mois, d'avril à août, il n'y a plus d'engins sur la digue.

3 400 MÈTRES DE MUR ET D'ENROCHEMENTS

6

Une fois les enrochements terminés, un muret en béton armé est construit tout au long du cheminement. L'assemblage des armatures se fait à la main. Il y a long à faire : 3 400 mètres, depuis l'anse de la Grande Tonille jusqu'au port ! Le chantier est exécuté par portions, lesquelles, à un moment donné, finissent par se rejoindre.

Le cheminement est suffisamment large pour laisser l'accès aux engins, pour le cas où. Il est bien précisé qu'il ne s'agit pas d'une piste cyclable.



DE L'UTILITÉ DES PRISES D'EAU

Les prises d'eau sont un élément important du dispositif global. Elles alimentent les marais alentours. Elles existent depuis des siècles, mais on sait qu'elles peuvent constituer un point de faiblesse des ouvrages. Elles sont adaptées au débit de l'eau de mer, qui rentre et/ou qui sort. Chacune est spécifiquement dimensionnée, selon sa position sur le site.

Les vieilles prises avaient tendance à se boucher, à se remplir de vase et de cailloux, empêchant l'accès des eaux. Certaines étaient même écrasées, sous le poids des années et des passages. Plusieurs ont été récupérées, vérifiées, nettoyées, relookées afin qu'elles puissent jouer pleinement leur fonction. Et de nouvelles buses, de nouveaux clapets et de nouveaux tuyaux ont été installés. L'entreprise en charge des prises d'eau ne peut travailler qu'à marée basse. Ceci complique la tâche. Il faut aller vite et bien, le temps d'intervention est compté avant que la mer ne remonte. Un peu galère...





17 janvier 2018

LA DIGUE DU CUL D'ÂNE

Mi-septembre 2016, le chantier s'est attaqué à la partie de la digue dénommée Le Cul d'Ane, celle la plus proche du port.

Longue de 500 mètres, ce n'était pas la plus usée, mais elle était vulnérable et nécessitait d'être rehaussée pour être à la norme Xynthia +20. Exit l'ancien perré maçonné et son mur de couronnement vertical, crénelé, en béton armé. Elle a été confortée avec des roches de calcaire, avec par dessus du granit pour la carapace. La façon dont les pierres sont agencées sur le dessus, est appelé «glacis». Sous le soleil printanier de mars 2017, les roches de granit font de jolis éclats.



23 février 2017



15 mars 2017

LE PAS OSTRÉICOLE DE LA GRANDE TONILLE

Du côté du Grouin, en bout de Grande Tonille, il faut également penser au pas ostréicole. Pendant toute la durée des travaux, les professionnels ont pu continuer leur activité via un accès provisoire. En janvier de cette année, le béton est coulé. Dans quelques jours, les ostréiculteurs vont retrouver leur cheminement familier.

8



2 130 mètres de merlons

La protection du village est complétée par trois levées de terre, dites de « second rideau » : le merlon du fossé des Martineau, la levée de terre de la ferme marine et la levée de la Tonille. Ces trois levées, qui sont en outre des pistes cyclables, ont été rehaussées et étanchéifiées par un remblais sur le talus, côté mer des ouvrages. Leur longueur cumulée est de 2 130 mètres. En cas de rupture de digue, les merlons feront office de caissons d'absorption de la submersion.



LE PORT

Lors de Xynthia la mer est également passée par le port, qui s'est avéré un point faible du système.

Un muret de protection de 65 cm de haut a été construit. En cas d'alerte, un batardeau démontable sera positionné, depuis son bout jusqu'au moulin à marées, pour faire office de porte anti-submersion.



Le muret a été couronné de pierres blanches et il a été peint.

LE SECTEUR OUEST DU MOULIN À MARÉES



Ce site a fait l'objet d'une protection distincte. En amont des travaux, des préconisations de méthodes ont été formulées, car au bord des bord des marais il y a là de très vieilles bâtisses. Préventivement, les maisons ont été expertisées.

Un mur de palplanches en acier a été érigé sur 216 mètres de long. Les engins les ont enfoncé profondément dans le sol argileux. Un moment délicat pour les hommes du chantier : ça vibre fortement, leurs gestes doivent être très précis.

10



La partie émergée mesure un peu plus d'un mètre. Le pied des palplanches a été végétalisé. En quelques mois, la nature a repris ses droits et elle s'est adaptée.

A l'issue de ces travaux, et une fois qu'ils auront été officiellement réceptionnés, la gestion et l'entretien seront transférés à la Communauté de Communes, ainsi que le prévoit la loi GEMAPI.

La digue Est de Loix en quelques chiffres :

- Longueur totale des ouvrages (digue + merlons) : 5,6 km
- 93 000 tonnes d'enrochements : 68 000 T de granit + 25 000 T de diorite.
- Poids d'une pierre : entre 300 kg et une tonne
- Coût : 6,95 millions d'euros TTC
- Financement : Etat 40 % - Région : 20 % - Conseil départemental : 20 % - CDC Ile de Ré 20 %

A noter : le port de Loix est la propriété du Département, à ce titre il en assure la gestion. D'autres travaux sont en cours actuellement, mais ils ne font pas partie du PAPI de Loix. Il s'agit de travaux de réfection des quais. Ils sont financés par le Département.

Maryline Bompard / Blog : Chroniques ordinaires des petits moments de la vie rétaise.

L' ASSAINISSEMENT

Après les travaux des digues, un autre chantier tout aussi spectaculaire s'est déroulé durant ce 1^{er} semestre, celui du remplacement des conduites maritimes d'eaux usées de Loix vers La Couarde.



L'eau et l'assainissement : Lorsque vous recevez votre facture d'eau, celle-ci comporte deux volets : l'un correspondant à l'eau et l'autre à l'assainissement. En effet, la commune de Loix est bien-sûr équipée d'un réseau de distribution d'eau potable mais également d'un réseau d'assainissement collectif. Le réseau d'assainissement permet de transporter les eaux « sales » (évier, douches, WC...) jusqu'à la station d'épuration du Goisil, à La Couarde, où elles sont traitées.

Attention, ce réseau d'assainissement des eaux usées ne doit pas être confondu avec les eaux pluviales ; pour rappel (cf. Lettre de Loix 2017), les eaux de pluie à Loix sont collectées dans des puisards (privés ou publics) permettant une infiltration dans la nappe.

Depuis bien des années, la compétence Eau et Assainissement a été transférée par la commune à des syndicats intercommunaux dans un premier temps, puis au Syndicat départemental d'eau de Charente-Maritime. C'est donc ce Syndicat qui a assuré la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de remplacement des conduites.

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, nous connaissons plus la SAUR que le Syndicat. En effet, par contrat de délégation de service public (une procédure de marché est actuellement en cours pour le renouvellement du contrat), c'est la SAUR qui assure à ce jour, pour le compte du Syndicat, la gestion de ces réseaux.

La sécurisation du réseau d'assainissement du village

La commune de Loix est dotée d'un réseau d'assainissement qui couvre la totalité du village (les installations extérieures au village et les Tourettes sont en assainissement autonome).

Trois pompes de relevage (La Violette, Route du Pertuis et le Port) permettent d'évacuer les eaux usées à la station du Goisil, à La Couarde.

L'expérience Xynthia nous a conduit à renforcer la sécurité du réseau assainissement : un groupe électrogène (puissance 22 kva) a été intégré au niveau du poste général de relevage du port. Le groupe a été installé en élévation et dispose d'un capotage insonorisé. En cas de défaillance, une liaison par câbles enterrés permet de secourir les deux autres postes de la commune. Donc, même en cas de coupure prolongée d'électricité, le système de pompage pourra fonctionner et évacuer les eaux usées vers la station d'épuration.



Le dispositif d'assainissement actuel :

Toutes les conduites d'assainissement du village convergent vers le poste général de relevage situé sur le port. De là, les eaux usées de la commune sont transférées par pompage vers la station d'épuration du Goisil à La Couarde.

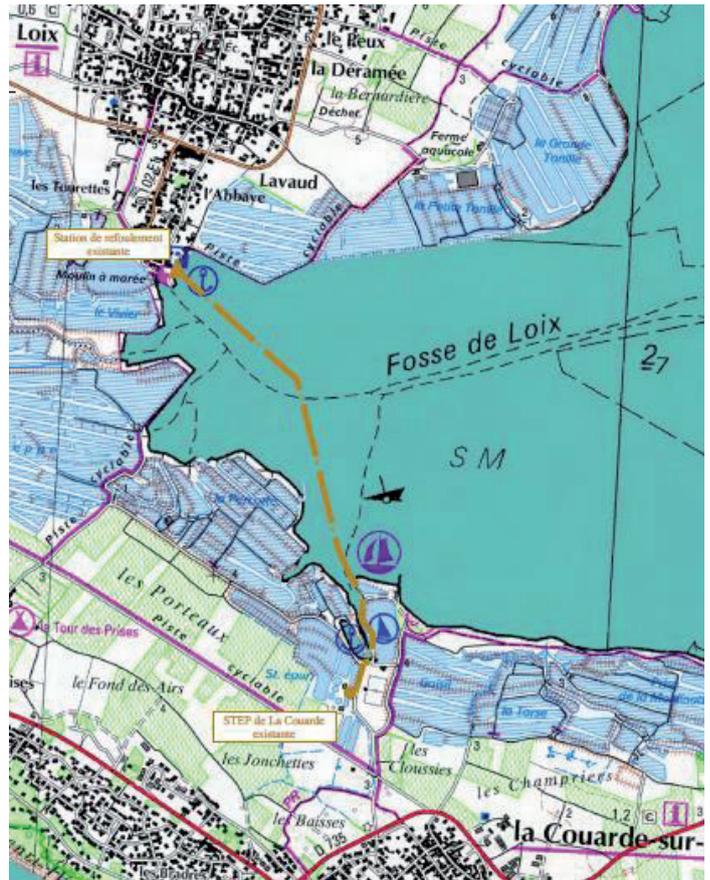
Actuellement, ce transfert est assuré par deux conduites de refoulement. Elles datent du début des années 80, elles sont longues au total de 1900 mètres, dont 1400 mètres sont situés sur l'estran de la Fosse de Loix.

Ces deux conduites d'un diamètre extérieur de 125 mm sont en acier protégé par un revêtement extérieur bitumineux et un revêtement intérieur en ciment.

Pour surveiller le bon fonctionnement des deux refoulements, la SAUR dispose d'un système d'alarme en cas de chute de pression liée à une fuite. Or, on constate en 2016 une accélération préoccupante du nombre de casses : 11 avril, 29 avril et 2 juillet, réparées respectivement le 4 mai, le 10 mai et le 12 août. La complexité des réparations (organisation en fonction des marées, présence de vases très molles, intervention à l'aide d'une barge) entraîne des délais d'intervention de plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Ces incidents ont été particulièrement révélateurs du risque élevé pour la zone (faune, flore, ostréiculture, saliculture...). Les eaux usées de Loix ont dû, entre le 29 avril et le 4 mai 2016, être transportées par des camions hydrocureurs jusqu'à la station d'épuration de La Couarde.

Les investigations engagées en juin 2016 ont permis de constater une dégradation générale de la protection bitumineuse des deux canalisations laissant présager d'autres casses ultérieures.



Le saviez-vous ?

Nous rejetons, en équivalent habitant, 0,15 m³ par jour d'eau usée.

Les canalisations sont de diamètre 160 et 125 cm. Cette différence est nécessaire pour adapter le débit à la fluctuation de population ; en effet, la vitesse du flux permet l'« auto curage » des canalisations.

Le débit moyen en hiver est de 150 m³/jour ; en saison, il est de 600 m³ et monte en août jusqu'à 800 m³ ! Pour un ordre d'idée, un camion hydrocureur contient 10 m³.

Le projet

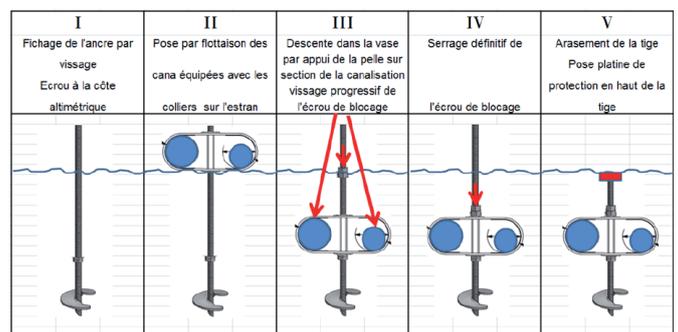
Compte tenu de l'état des canalisations et du niveau de risque élevé, le Syndicat des Eaux a décidé de remplacer dans les meilleurs délais les deux conduites pour sécuriser le transfert des eaux usées vers la station d'épuration de La Couarde. Plusieurs tracés ont été étudiés par le bureau d'étude missionné par le Syndicat. Compte tenu des contraintes techniques, notamment de temps de séjour des effluents et de servitudes de passage, la solution privilégiée consiste à poser sur l'estran deux nouvelles conduites en polyéthylène haute densité sur 1400 mètres.

La situation et la taille du projet a nécessité l'obtention d'accords et d'autorisations de la part de M. Le Préfet, au titre de la Loi sur l'Eau, des espaces Natura 2000, des espaces littoraux remarquables et de l'occupation du domaine public maritime. Les procédures se sont achevées en mars 2018. Le Syndicat des Eaux s'est appuyé sur les inventaires Faune et Flore de la Communauté de Communes, complétés d'autres informations à la demande des services instructeurs.



Les travaux

Le marché de travaux a été signé le 18 janvier dernier avec le groupement SADE/ETPO/TETIS, pour un montant de 1 541 162 € TTC. Le marché prévoit un délai global de quatre mois, décomposé en deux mois pour la période de préparation de chantier et deux mois pour l'exécution des travaux. La pose et l'enfouissement des nouvelles conduites ont été assurés par une technique par ancrage (une ancre tous les quatre mètres).



Les techniques de pose retenues, bien que plus coûteuses qu'une pose classique, (+ 400 000€), permettent :

- de limiter au maximum le mouvement des vases
- de ne pas dégrader les milieux sensibles (herbiers de zostères).

Afin de mettre en service les nouvelles canalisations avant la période estivale et de respecter les contraintes environnementales, les travaux ont dû être impérativement exécutés entre mi-mars à mi-mai 2018. Sans incident majeur, le planning des travaux des entreprises a été tenu.

Les canalisations restent sous surveillance 7 j/7 et 24h/24 grâce à une sonde piézométrique qui permet de mesurer les débits en temps réel à la station d'épuration du Goisil.

A NOTER :

Les canalisations ne présentent aucun danger d'accrochage pour la navigation. Elles sont ancrées à 0,80 m dans la vase au niveau des berges et descendent jusqu'à 1,20 m de profondeur au niveau du chenal. Les canalisations sont dans des fourreaux en acier lesté par béton dense.

Les ancres sont également sous la vase.

Réhabilitation de Voirie : les réalisations 2017-2018



Chemin des Bouquets



Chemin des Bouquets



Rue des Pêcheurs



Rue du Peulx



Rue des Sailloux, aménagement de chicanes de ralentissement, à la demande des riverains.

Autres rues à venir, en fonction

→ de l'avancement des diagnostics et réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement

→ de l'état d'avancement des travaux des particuliers :

Impasse du Moulin, prolongement du cheminement Route du Pertuis avec reprise du carrefour Pertuis/ Passage, Chemin des Bouquets (côté Peulx), Rue des Courlis, Rue du Puits Neuf, Rues de la Chapellerie, des Aires et Bel Air.



RAPPEL A LOIX ...

- La vitesse est limitée dans tout le village à 30 km/h et à 20 km/h en zone rencontres.
- La priorité à droite est la règle.
- Le stationnement est strictement interdit sur les voies et accotements sauf emplacements matérialisés. Sauf mention contraire, le stationnement est limité à trois jours consécutifs.
- Les cheminements au droit de la Route du Grouin et de la Route du Pertuis sont ouverts aux vélos, à condition de rouler au pas en laissant la priorité aux piétons.

DÉCHETS MÉNAGERS

: la collecte des déchets s'effectue uniquement en bacs fournis gratuitement par la Communauté de Communes. Le dépôt de sacs directement sur la voie est interdit. Un calendrier des jours de collecte est disponible à la mairie ou sur le site <http://cdciledere.fr/agir-pour-environnement/gestion-des-dechets>.

En dehors des jours de collecte, il est possible de porter un sac poubelle (maxi 50 litres) dans les écobacs situés devant la déchetterie.



Les FINANCES



Le projet de budget primitif 2018 (*budget principal et budgets annexes*) atteint un volume global de 1 955 459.00 €.

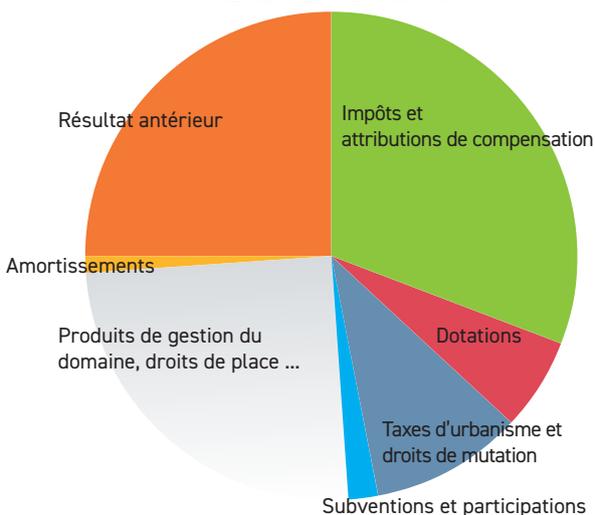
Ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale et sans recours à l'emprunt.

	Budget Total primitif		
	2016	2017	2018
Budget principal	2 003 088.36	2 003 000.00	1 841 414.00
Budget annexe Ecotaxe	63 933.00	62 244.00	65 244.00
Budget annexe Zone de mouillages	68 740.00	32 040.00	29 819.00
Budget annexe Zone salicole	18 981.90	18 982.00	18 982.00
TOTAL	2 154 743.26	2 116 266.00	1 955 459.00

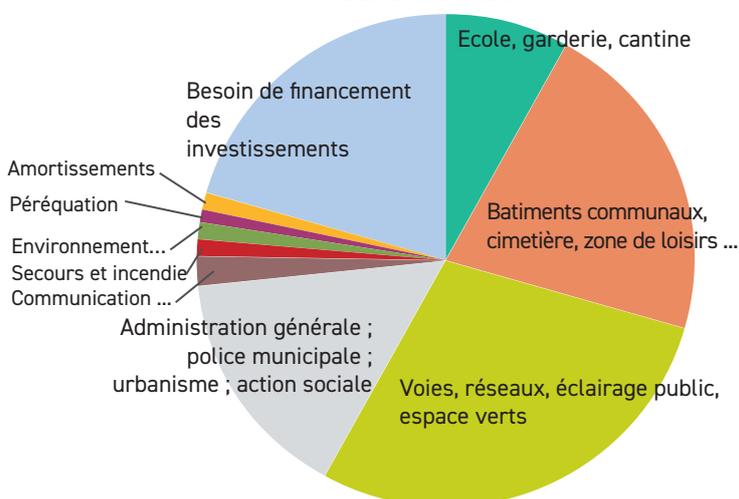
Les comptes 2017

Total des recettes	
Impôts et attributions de compensation	28%
Dotations	4%
Taxes d'urbanisme et droits de mutation	14%
Subventions et participations	4%
Produits de gestion du domaine, droits de place ...	22%
Amortissements	1%
Résultat antérieur	27%

RECETTES : 2 412 960€



DÉPENSES : 2 065 359€



Total des dépenses	
Ecole, garderie, cantine	7%
Batiments communaux, cimetière, zone de loisirs ...	20%
Voies, réseaux, éclairage public, espace verts	27%
Administration générale ; urbanisme ; action sociale, subvention aux associations	14%
Communication, animations, fêtes et cérémonies	2%
Service secours et incendie	1%
Environnement, marais, port, Grouin...	1%
Versement au titre de la péréquation	1%
Amortissements	1%
Besoin de financement des investissements	26%

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

16

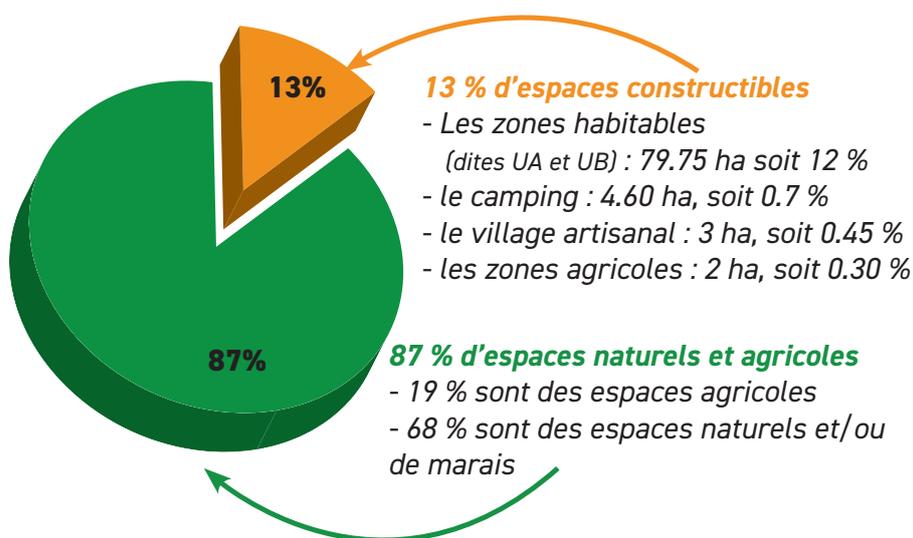
La commune de Loix dispose d'un Plan d'Occupation des Sols depuis 1975 !

Bien évidemment, ce POS a fait l'objet de plusieurs modifications au fil des années pour tenir compte notamment de l'évolution de la réglementation nationale, comme la Loi Littoral et le classement des sites qui s'imposent aux règlements locaux.

Le périmètre urbanisable du village n'a pas évolué concernant les zones d'habitat depuis 1975. Deux extensions de ce périmètre ont été accordées pour le camping les Ilates (en 1984) et pour le village artisanal (en 2007).

Loix, avec 13 % de superficie constructible, est avec Ars, le village le moins construit de l'Ile de Ré.

Sur **670 HA** composant la commune :



Le règlement du POS a été modifié pour la dernière fois en 2015. Ce règlement est applicable actuellement pour toute demande d'autorisation d'urbanisme. Il est consultable à la mairie ou peut être transmis sur demande par mail (urbanisme@loix.fr).

La décision d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Ile de Ré a été prise par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015.

Bon à savoir :

Le village est en site inscrit et en site classé. De ce fait, pour tous les travaux, y compris une réfection de toiture, la peinture des volets, une réhabilitation de façade, même à l'identique, une clôture... une autorisation d'urbanisme est nécessaire. Cette autorisation (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager, permis de démolir...) doit être demandée et obtenue avant le commencement des travaux.

Une fois les travaux réalisés, pensez à déposer votre déclaration d'achèvement (DAACT). Ce document obligatoire vous sera aussi utile en cas de cession, succession.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au bureau de l'urbanisme, sans rendez-vous, les mardis et les jeudis de 10h à 13h.

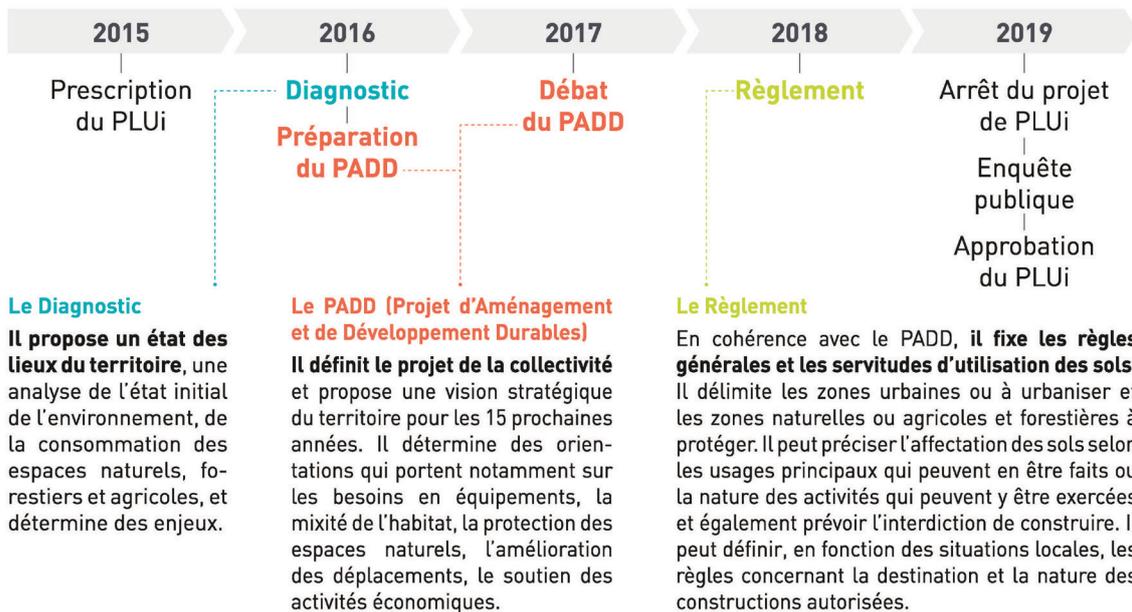
Le chiffre : 7

C'est le nombre de permis de construire accordés en 2017 pour la construction d'une nouvelle maison.

Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réglementaire élaboré à l'échelle d'un regroupement de communes. Il détermine une politique d'aménagement du territoire pour les dix communes de l'Ile de Ré et fixe en conséquence les règles d'utilisation du sol sur le territoire.

Si le SCOT (schéma de cohérence territoriale) donne des orientations générales mais ne peut déterminer l'utilisation du sol parcelle par parcelle, à l'inverse, le PLUi possède une valeur réglementaire en matière de droit des sols puisqu'il définit, pour chaque parcelle, les possibilités et les conditions d'utilisation, d'aménagement ou de construction. Alors que le PLU est étudié à l'échelle d'une seule commune, le PLUi couvre l'ensemble des dix communes de l'Ile de Ré. Suite à son approbation, il remplacera les dix Plans d'Occupation des Sols (POS) aujourd'hui en vigueur sur l'Ile. Afin de développer un projet réalisable, au plus près des besoins des Rétais, la Communauté de Communes a initié un processus de concertation, s'appuyant sur les contributions du plus grand nombre. De multiples acteurs de la vie locale se sont déjà rencontrés (des élus, des membres et représentants d'associations locales, les services de l'état, ...), notamment à l'occasion des réunions thématiques organisées du 10 au 27 octobre 2016.

Les grandes étapes du PLUi de l'Ile de Ré



La concertation

Chaque Rétais est concerné par le projet de PLUi et peut donner son avis sur son élaboration. Pour cela, une concertation a lieu tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi, à compter de la prescription de celui-ci, et jusqu'à l'arrêt du projet. Depuis le 17 décembre 2015, différents moyens sont à votre disposition pour participer à cette concertation et donner votre avis :

- un registre de concertation est ouvert à la Communauté de Communes et dans les mairies des dix communes de l'Ile de Ré, aux heures habituelles d'ouverture ;
- vous pouvez adresser vos observations par courrier ou par mail à :
Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 28001, 17410 Saint-Martin-de-Ré
accueil@cc-iledere.fr

• deux numéros de L'Info du PLUi ont été distribués à l'ensemble des habitants de l'Ile de Ré.

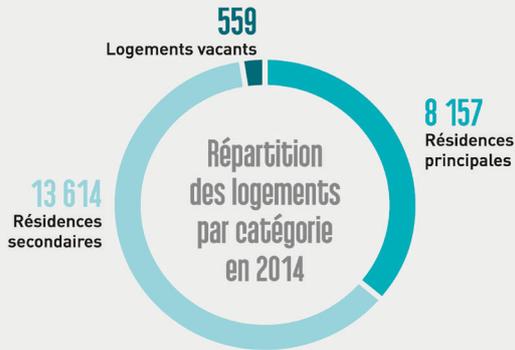
Cette exposition s'inscrit dans le cadre de cette concertation. Elle présente de manière non-exhaustive certains aspects essentiels du PLUi de l'Ile de Ré. Construite autour des trois piliers du développement durable : volet social, volet économie, volet environnement, elle s'articule autour des principales grandes étapes du PLUi : le diagnostic, les enjeux et les orientations du PADD.

↓
Pour en savoir plus, les présentations du Diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont consultables sur le site www.cdiledere.fr / rubrique Aménager le territoire

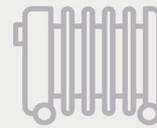
Que dit le diagnostic ?

UN DÉSÉQUILIBRE ENTRE LA PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET SECONDAIRES

L'île de Ré compte 22 330 logements en 2014 dont très peu de logements vacants. 61 % sont des résidences secondaires (contre 22 % dans le département de la Charente-Maritime).



DES LOYERS ÉLEVÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ ET UN PRIX DU FONCIER TRÈS SUPÉRIEUR À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE



UN HABITAT ÉNERGIVORE

UNE OFFRE EN LOGEMENTS À LOYER MAÎTRISÉ À DÉVELOPPER

L'île de Ré compte 924 logements à loyer maîtrisé (logements appartenant et/ou dont la gestion est confiée à un bailleur social ou aux communes), soit 11 % de l'offre de logements permanents. Parmi eux, 129 logements sont en cours de construction.

57,5 %

des ménages insulaires disposent de niveaux de revenus qui les rendent éligibles au logement locatif social.

Source : INSEE / DREAL FILOCOM 2015

Quels sont les enjeux ?



Proposer une offre de logements qui réponde à la diversité des besoins, qui permette à ceux qui travaillent sur l'île de Ré de s'y loger et qui favorise la mixité sociale



Rééquilibrer la proportion entre résidences secondaires et principales



Favoriser un habitat plus performant sur le plan énergétique

Que propose le PADD ?



- Inciter les propriétaires à transformer des résidences secondaires en résidences principales et les locations saisonnières en locations à l'année
- Offrir des logements diversifiés et adaptés à la demande et aux besoins, pour répondre à un objectif de mixité sociale en poursuivant les opérations de construction de logements locatifs aidés répartis sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'accession sociale à la propriété
- Imposer un pourcentage de logements locatifs sociaux et/ou de logements en accession sociale dans toute opération groupée

Que dit le diagnostic ?



UNE OFFRE DE SERVICES TRÈS SATISFAISANTE

Petite enfance : 4 structures d'accueil collectif représentant 76 places agréées

Enfance : 10 écoles, 1 collège, 9 accueils de loisirs, 2 accueils ados

Sport et loisirs : 127 équipements pour 10 000 habitants, soit le territoire de Charente-Maritime le mieux équipé

Culture : 1 bibliothèque par commune, au minimum 1 salle municipale par commune, 1 salle de spectacle et de cinéma, 6 musées et écomusées

Santé : 4,8 médecins pour 1000 habitants (moyenne nationale 3,3), 1 hôpital, 1 cabinet de radiologie, 3 EHPAD

UN TISSU ASSOCIATIF DENSE ET DYNAMIQUE

329 associations actives



UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT INSUFFISANT

Sources : INSEE 2014, base des équipements

DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ À MAINTENIR



La Gendarmerie nationale
1 brigade de 17 gendarmes permanents et 70 agents supplémentaires en haute saison touristique

Les polices municipales
10 équipes de police municipale, renforcées en saison estivale

Les centres de secours
3 centres de secours (Ars-en-Ré, Saint-Martin-de-Ré, Sainte-Marie-de-Ré)
3 centres de première intervention agréés (La Flotte, Le Bois-Plage-en-Ré, Les Portes-en-Ré)

Quels sont les enjeux ?



Conserver un taux d'équipement de santé important



Assurer la pérennité des équipements publics et une offre associative diversifiée pour accueillir de nouvelles familles



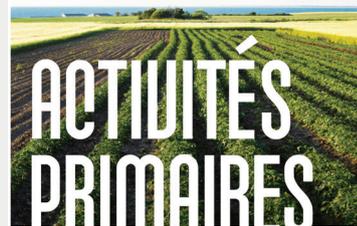
Maintenir un équilibre territorial en favorisant le développement de la vie permanente dans le Nord, grâce notamment au maintien des équipements et des services de proximité

Que propose le PADD ?

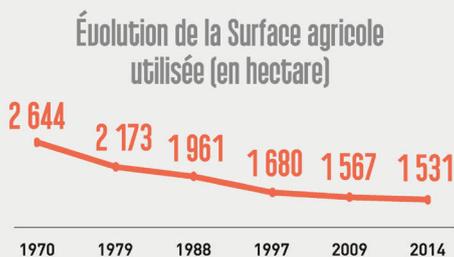
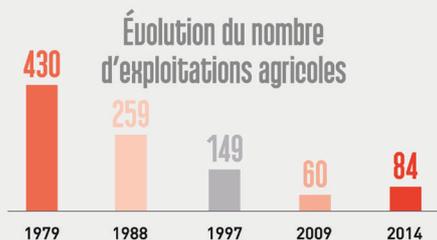


- Maintenir et développer les équipements de santé dans chaque commune
- Assurer un maillage intercommunal de salles multi-activités, de structures sportives, d'espaces de loisirs et de culture
- Permettre un accès au très haut débit dans toutes les communes dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Charente-Maritime 2020-2025
- Permettre de nouvelles implantations pour les centres de secours existants correspondant aux obligations de modernisation et de sécurité

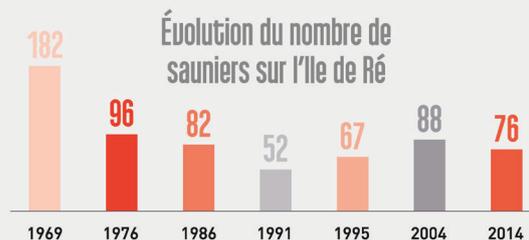
Que dit le diagnostic ?



UNE AGRICULTURE EN DÉVELOPPEMENT



UNE SALICULTURE EN PROGRESSION



446 ha exploités en 2014, pour 5 000 carreaux (250 ha en 1995)

En moyenne 2 500 tonnes par an de gros sel et 250 tonnes de fleur de sel

VOLET ECONOMIQUE

DES BESOINS EN BÂTIMENTS

Pour l'agriculture : 4 500 m²

Pour la saliculture : espaces de stockage pour du gros matériel en hiver et cabanes dans les marais pour les périodes de récolte



UNE CONCHYLICULTURE EN DIFFICULTÉ À MAINTENIR

66 exploitants en 2014

309,79 ha de marais exploités

229,35 hectares de concessions sur le domaine public maritime

2 500 tonnes commercialisées



Sources : Diagnostic agricole et conchylicole 2014-2015

Quels sont les enjeux ?



Maintenir et développer des activités primaires dans le respect de la préservation de l'environnement et des ressources

Que propose le PADD ?

- Définir et protéger une zone agricole permettant le développement des cultures existantes dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers
- Permettre la construction et l'évolution de bâtiments, d'installations et d'équipements, conserver la destination agricole, ostréicole ou salicole des bâtiments en zone naturelle ou agricole

Que dit le diagnostic ?

UN MAILLAGE COMMERCIAL DENSE

646 établissements dédiés au commerce.

Un **maillage de proximité** pour les besoins réguliers des consommateurs.

Des zones commerciales à La Flotte et Saint-Martin-de-Ré répondant à la fois aux besoins réguliers et aux besoins occasionnels (bricolage et jardinage).

UNE BONNE RÉTENTION DES ACHATS*

72% des achats réguliers (alimentation, tabac-presse) et **75%** des achats occasionnels lourds (bricolage, jardinage) sont effectués sur l'île de Ré.

Seuls les achats occasionnels légers (habillement, chaussures, jouets) ou exceptionnels (meubler, automobiles, gros électroménager) sont majoritairement effectués hors de l'île.

*Capacité à conserver la clientèle sur le territoire rétais



ACTIVITÉS COMMERCIALES

54

commerces pour
1 000 habitants

DES VILLAGES ARTISANAUX À DÉVELOPPER

Peu de foncier disponible : taux d'occupation global des zones d'activités économiques de **93,8%**, soit moins de **4 ha** encore disponibles dans les villages artisanaux de l'île de Ré.

Des conflits d'usage identifiés : difficultés de circulation, manque de stationnement pour les salariés et la clientèle, mixité entre logements et activités professionnelles.

Sources : INSEE CLAP au 31/12/2015 / Etude sur l'armature commerciale des territoires de l'agglomération de La Rochelle, du Pays d'Aunis et de la Communauté de Communes de l'île de Ré, AID Observatoire, novembre 2012

Quels sont les enjeux ?



Permettre l'implantation des entreprises sur le territoire : optimiser les espaces économiques et les villages artisanaux existants



Pérenniser commerces de proximité, artisanat, services et équipements indispensables à une vie à l'année

Que propose le PADD ?

- ▶ **Maintenir et développer l'offre de commerces de proximité**, en priorisant leur implantation dans les centres-bourgs et les lieux de vie, préserver les linéaires commerciaux dans les centres-bourgs
- ▶ **Optimiser, requalifier et agrandir les zones d'activités existantes**, aménager de nouvelles zones d'activités dédiées aux activités commerciales et artisanales afin de disposer de foncier économique libre dans chaque commune
- ▶ **Interdire la construction et l'aménagement de logements dans les zones d'activités**
- ▶ **Faciliter l'accès aux zones d'activités par les transports en commun ou à vélo**, permettre le stationnement automobile et cycliste

Que dit le diagnostic ?

UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE À PRÉSERVER



L'île de Ré renferme des milieux naturels remarquables notamment les milieux dunaires, les marais et les prairies. Ces espaces accueillent une flore et une faune riches et diversifiées parmi lesquelles de nombreuses espèces protégées, rares ou menacées.

DES ENTRÉES DE VILLE À AMÉLIORER

Les entrées de village possèdent de nombreux atouts : ouverture sur l'océan, les marais, les terres agricoles, ou sur un bâti de grande qualité, absence de signalétique publicitaire, maintien d'une végétation locale souvent bien entretenue... Elles se caractérisent par une coupure visuelle nette et franche entre le paysage ouvert et le bâti dense des villages insulaires. Cependant, les aménagements récents (zones d'extension d'activités ou d'habitat plus dispersé) créent parfois un effet de transition nouveau, où la rupture bourg/campagne est moins nette.

DES PAYSAGES DE QUALITÉ À PROTÉGER

Les zones humides du Fier d'Ars au nord et les marais du Défend et des Grands Prés au sud

Les terres agricoles du sud



La côte irrégulière ouverte sur le pertuis breton au nord, abritant les ports et les zones ostréicoles

Le cordon dunaire rectiligne du pertuis d'Antioche au sud

VOLET ENVIRONNEMENT

Quels sont les enjeux ?



Une mosaïque de milieux naturels riches et très diversifiés, pour la plupart protégés mais dont l'absence de gestion peut nuire à leur préservation



Un parcellaire très morcelé qui rend difficile la mise en place de mesures de gestion (entretien du marais, lutte contre l'enfrichement, lutte contre les espèces végétales invasives)



Préserver les silhouettes des villages anciens, valoriser l'ouverture paysagère et limiter les extensions urbaines

Que propose le PADD ?



- ▶ Préserver et entretenir le patrimoine naturel remarquable et ses fonctionnalités écologiques
- ▶ Préserver la biodiversité "ordinaire" : encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, préserver et favoriser la biodiversité en ville, autoriser de nouvelles formes de nature en ville (végétalisation de toits, murs, trottoirs,...), favoriser les essences locales dans les espaces publics
- ▶ Rétablir/maintenir l'ouverture du paysage en maîtrisant le processus naturel de progression des boisements

Que dit le diagnostic ?

DES OUTILS DE PROTECTION ET DE VALORISATION À RENFORCER



18 monuments protégés au titre des Monuments Historiques

- La citadelle Vauban de Saint-Martin-de-Ré classée au **Patrimoine Mondial de l'Unesco**
- L'ensemble de l'île de Ré labellisée **Pays d'art et d'histoire**
- **3 Sites Patrimoniaux Remarquables :** Saint-Martin-de-Ré, La Flotte, Sainte-Marie-de-Ré

DES TYPOLOGIES D'HABITATS À PRÉSERVER

Les maisons de bourg

Les maisons à pan-de-bois



Saint-Martin-de-Ré

Les maisons bourgeoises



Sainte-Marie-de-Ré

Les maisons vernaculaires



La Couarde-sur-Mer

Les maisons urbaines / maisons de ville



Sainte-Marie-de-Ré

Les maisons d'inspiration balnéaire



Les Portes-en-Ré

Les demeures urbaines



Ars-en-Ré

Les hôtels particuliers



Ars-en-Ré

Les immeubles de rapport



La Flotte

Les ensembles / enclos / maisons de campagne

Les édifices industriels et agricoles



Loix

- Les chais et dépendances
- Les moulins
- Les fours à chaux
- Les raffineries à sel
- Les coopératives
- Les puits

Quels sont les enjeux ?



Préserver le caractère spécifique et l'identité de l'architecture sans la banaliser ni faire de cliché, valoriser le patrimoine historique et traditionnel de façon cohérente à l'échelle du territoire



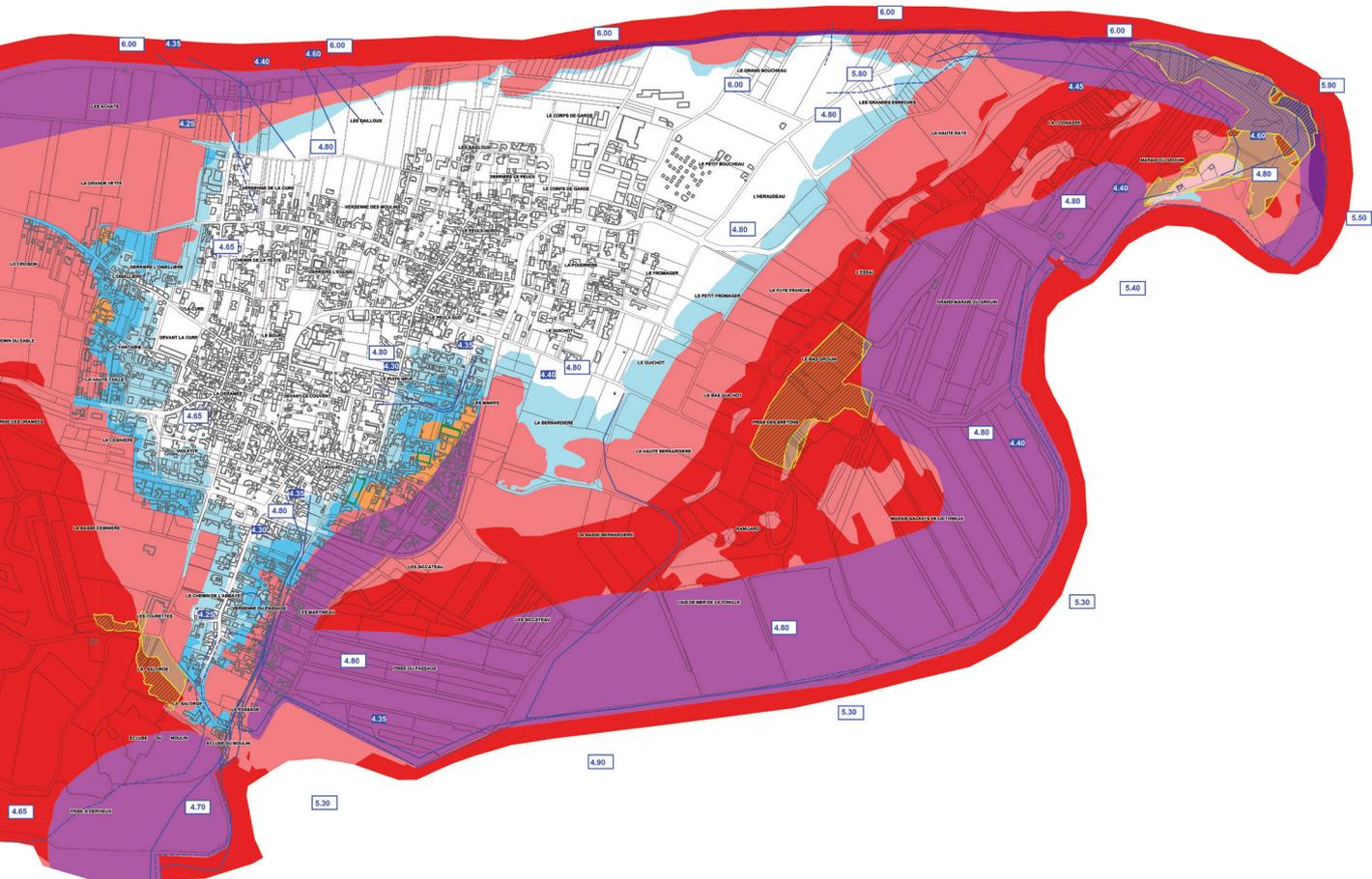
Continuer à construire le patrimoine de demain de façon raisonnée tout en promouvant une création architecturale contemporaine inventive et de qualité

Que propose le PADD ?



- ▶ Valoriser le patrimoine monumental protégé
- ▶ Identifier, préserver et valoriser le patrimoine architectural marqueur du territoire, avec ses diverses typologies ainsi que le petit patrimoine, et le tissu bâti ancien, notamment dans les centres-bourgs
- ▶ Préserver le caractère spécifique et l'identité de l'architecture rétaise sans la banaliser, tout en permettant une création architecturale contemporaine inventive et de qualité

La **CARTE DU ZONAGE** et le règlement sont consultables à la Mairie et téléchargeables sur le site de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (www.cdciledere.fr).



Les zonages mixtes (Prédominance des risques littoraux sur les risques incendies de forêt)

Les zones à caractère inconstructible		Les zones à caractère constructible	
	la zone rouge hachurée en vert Ref ensemble des zones Re, soumises au risque d'érosion du littoral, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		la zone orange hachurée en vert Osf ensemble des zones Os, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt
	la zone rouge hachurée en vert Rs1f ensemble des zones Rs1, zones submersibles dans la bande de précaution, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		la zone bleue hachurée en vert Bs1f ensemble des zones Bs1, également soumises au risque incendie de forêt dans toutes les zones urbanisées en aléa faible (quelle-que soit la défendabilité) ou modéré avec une bonne défendabilité du territoire
	la zone rouge hachurée en vert Rs2f ensemble des zones Rs2, en aléa très fort à court terme pour le risque de la submersion marine, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		
	la zone rouge hachurée en vert Rs3f ensemble des zones Rs3, également soumises à un aléa quelconque au titre du risque incendie feu de forêt		



Camping en zone naturelle
Défendabilité bonne
(totale ou partielle)



Parcelles vierges
en zone Os

5.00

Cote de référence à court terme (en mNGF) et ses limites d'application

5.00

Cote de référence à long terme (en mNGF) et ses limites d'application

Le GROUIN au fil des saisons ...



Le **GROUIN**, naturellement tout le monde connaît, mais connaît-on vraiment ce tout petit site qui recèle bien des trésors et est le théâtre de bien des activités. Le Groin, le sait-on, est probablement, le site rétais qui bénéficie du plus grand nombre de protections (ZNIEF, ZICO, RAMSAR etc).



Le **GROUIN** est naturellement un site Natura 2000 en soit, car on y trouve une flore rare et unique telle la cynoglosse des dunes, plante rarissime et la vipérine rosée qui, en France, n'est recensée qu'au **GROUIN**, mais également une faune multiple et riche. Ces ensembles de protection créent de nombreuses contraintes aux activités humaines, cependant malgré cela, avec le concours de l'équipe communale qui organise et aménage, s'y côtoient depuis des années de nombreuses activités parfois difficilement compatibles entre elles. Contrairement à ce que l'on peut croire, Le **GROUIN** ne vit pas que l'été mais vit toute l'année et nous montre des visages bien différents au rythme des saisons.

L'HIVER est là, et la saison des huitres bat son plein. Le **GROUIN** est l'un des sites ostréicoles les plus importants du littoral. En effet, on y dénombre plus de 300 concessions ostréicoles. Les professionnels de l'île de Ré, bien sûr, mais également ceux de Marennes, de La Tremblade ou encore des Bouchôleurs viennent au **GROUIN** profiter de ce site exceptionnel pour cultiver et récolter des huîtres qui orneront les tables de la France entière lors des fêtes de fin d'année. On peut alors assister, à marée basse, à un ballet incessant de tracteurs et de plates ostréicoles. D'autres occupants sont également là en nombre, car les bernaches cravants sont arrivées et fouillent l'estran bruyamment à marée basse pour se gaver de zostères naines et marines très présentes au **GROUIN** et se regroupent sur l'eau à marée haute. Les bernaches ne sont pas seules, d'autres migrateurs comme les bécasseaux animent la laisse de mer.

Au **PRINTEMPS**, les bernaches nous quittent. D'autres migrateurs moins bavards (tadornes de belon etc.) les remplacent et viennent prendre leurs quartiers d'été. Le ballet des plates ostréicoles se fait moins présent.

Les plaisanciers commencent à réinvestir le site pour préparer la saison estivale. Le mouillage du **GROUIN** comporte 112 corps morts qu'il faut vérifier et installer. Les agents communaux, eux aussi sont à l'œuvre et préparent la saison d'été. Ils taillent et empêchent la prolifération des plantes invasives présentes sur le site, comme le baccharis ou l'ailante, réinstallent des ganivelles et des fascines afin de protéger la dune, vérifient les descentes en bois, les bouées de la zone de baignade, vérifient ou changent les chaînes sur les parkings dérivateurs et catamarans et installent les barres d'attache afin de permettre aux plaisanciers de stocker une centaine d'annexes.

Déjà l'**ÉTÉ**, le **GROUIN** est en pleine effervescence. Sur la plage, ou dans la zone de baignade protégée, les estivants ou les Loidais profitent des plaisirs de la plage, sous la vigilance d'un maître-nageur sauveteur. A marée haute, 30 dérivateurs ou catamarans, une centaine de plaisanciers, les pratiquants de paddle, de planches à voile ou de canoë jouissent d'un plan d'eau sûr, unique et extraordinaire. L'école de voile s'est installée sur la plage de la petite Tonille. Les enfants apprennent les plaisirs de la voile auprès de moniteurs diplômés.



A marée basse, le site n'est pas pour autant déserté, car les ostréiculteurs continuent à travailler pour récolter les huîtres pour le plaisir des vacanciers. Les pêcheurs à pied sont à la recherche de palourdes, de crabes ou autres fruits de mer. On peut également observer quantités d'oiseaux sur la laisse de la mer ou dans les marais jouxtant Le **GROUIN**. Quelques festivités organisées par les associations loidaises animent le site le soir, on peut alors profiter de la douceur et du calme vespéral entre amis.

L'été s'achève. Le **GROUIN** reprend son souffle. Le calme automnal s'installe. Les bateaux vont quitter le mouillage pour rendre au **GROUIN** son état originel et sauvage. Bientôt les bernaches, bécasseaux et autres anatidés et limicoles hivernaux viendront animer l'anse. Les activités ostréicoles vont s'intensifier jusqu'à Noël.

Ainsi va la vie à la pointe du **GROUIN**, ce petit bout de paradis fragile mais sauvegardé et protégé où il se passe tant de choses et où se croisent tant d'activités et de personnes. Tout cela est possible grâce à l'action de l'équipe communale, qui depuis plus de quinze ans, organise, sécurise, entretient et protège le site afin de permettre à tous d'y travailler, de pratiquer la plaisance, de se baigner en sécurité ou tout simplement de se promener dans les meilleures conditions.

Cependant la préservation de ce petit joyau n'incombe pas seulement à l'équipe communale. Elle est également la responsabilité de tous.

Le respect des règlements, des équipements, des ganivelles, de la propreté (ramener chez soi ses déchets, ses mégots), du civisme donc, permettront de préserver ce site. Les usagers doivent également apprendre à se partager le **GROUIN**, à cohabiter et à respecter les espaces destinés aux autres usagers, pour le plaisir de tous.

Patrick Boussaton



Le **PORT DE LOIX** *fait peau neuve !*

Le port fait l'objet de multiples travaux depuis le début de l'année tant dans le cadre du plan de protection des digues que celui de l'amélioration des conditions de navigation. Les quais du port ont donc été repris et rejointés afin d'assurer les fonctions d'un ouvrage de protection et d'accessibilité sur long terme, sous la maîtrise d'ouvrage du Département de Charente Maritime, propriétaire du port. La Communauté de Communes, quant à elle, a procédé aux réparations de l'écluse du moulin afin de garantir les opérations de chasse permettant de maintenir un niveau d'envasement minimum.

Le Département a également entrepris dans le courant du mois d'avril une semaine de dragage du port de Loix afin de faciliter la navigation dans et aux abords du port de Loix. Enfin, toujours en concertation avec les Amis du Port de Loix, les mouillages ont été replacés et les chaînes remplacées dans une perspective d'optimisation et de sécurisation des bateaux stationnés dans le port.

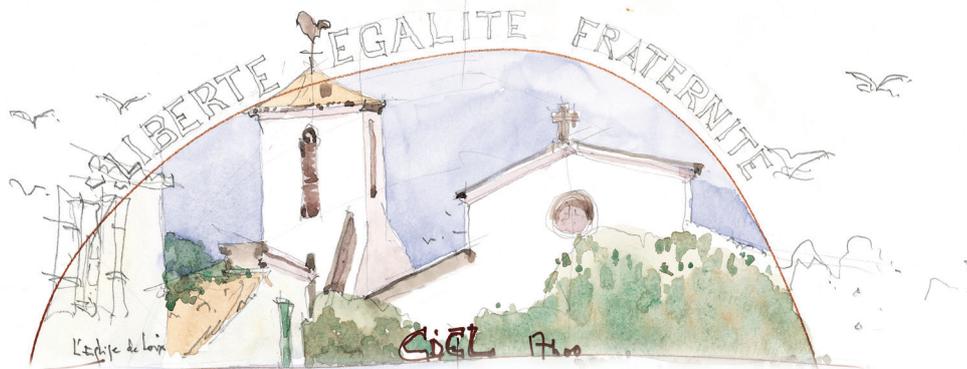
La saison 2018 s'annonce belle, même si les travaux de réaménagement de l'esplanade seront quant à eux engagés après l'été.

Trois rendez-vous importants au mois d'août :

- La régates des Tofinous St Martin - Loix, le 7 août vers midi
- L'assemblée générale des Amis du Port de Loix, le 10 août, 10h à la salle des fêtes
- La Fête du Port de Loix le 14 août à midi.

Franck PARKER
Président des amis du port de Loix





Liberté, Égalité, Fraternité, **LA RÉPUBLIQUE** s'affiche sur l'église

Parmi la centaine d'églises portant l'inscription républicaine «Liberté, Égalité, Fraternité», l'édifice religieux de Loix arbore ces trois mots au-dessus de sa porte, renforcés par un médaillon RF (République Française), actant la loi sur la séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

En Charente-Maritime, elles ne sont que deux églises à afficher cette devise que l'on voit plutôt sur les mairies, la voisine de La Couarde-Sur-Mer étant l'autre lieu de culte à porter sur son fronton, la maxime républicaine. En amont de l'élaboration de la loi, Victor Hugo proclamait le 15 janvier 1850 à l'Assemblée ces quelques mots «l'Église chez elle et l'État chez lui» défendant ainsi une stricte séparation entre les deux entités, excluant les dispositions concordataires napoléoniennes de 1801 par lesquelles un rôle public était maintenu pour les églises.

Un retour en arrière sur les temps révolutionnaires montre que l'église de Loix a déjà payé un lourd tribut. Ainsi, une remise d'une partie des objets du culte de l'église de Loix a été confiée à la Monnaie de La Rochelle en 1793 pour y être fondue puis en 1794, ce sera une vente aux enchères de son mobilier. L'édifice religieux devient alors «temple de la Raison» (1). Sous la plume du docteur Kemmerer dans « Histoire de l'île de Ré depuis les premiers temps préhistoriques jusqu'à nos jours », tome 2, le sort du curé de Loix, Oreillan se scelle sur l'échafaud. « Oreillan, témoin des vols audacieux commis dans les églises par les républicains vola pieusement les vases sacrés, il trouva chez un habitant d'Ars, Aunis, un honnête complice. Ce religieux détournement fut découvert ». Traduits devant le tribunal révolutionnaire, ils furent condamnés à être décapités, car tous les arrêts de cette « justice en démence » étaient fondus dans la même iniquité, la mort, toujours la mort.

Aux Archives départementales de la Charente-Maritime, on peut lire une délibération du conseil municipal sous l'égide du maire Philippe Brin (maire de Loix de 1905 à 1926) qui acte sous quelques phrases la volonté communale de laisser une « trace » de la loi nouvellement proclamée.

Dès le 26 janvier 1906, la cloche de l'église passe aussi dans l'inventaire des objets mobiliers affectés

au culte en propriété municipale et l'église devient propriété communale : « *Nous nous sommes rendus vers les 5 heures du soir à l'église de la commune sur l'invitation du préfet et en présence du curé, de M. Maillard, receveur de l'enregistrement des actes, et des conseillers et adjoints, Pierre Papon, Isidore Rigollage et Louis Saturnin Loizeau pour procéder à l'inventaire des objets mobiliers contenus dans l'église et la sacristie ... Nous réclamons la cloche comme appartenant à la commune, attendu que cette cloche a été achetée en 1867 par la municipalité précédente, payée au moyen des crédits portés au budget communal et acceptée le 28 mai 1867 par le maire assisté de délégués du conseil municipal.*

Puis le 1^{er} janvier 1907, le conseil municipal se réunit pour la location du presbytère qui stipule «*en vertu et en application de la loi du 9 décembre 1905, la commune entre en possession du presbytère et que depuis la loi du 2 janvier 1907 article 1er, la commune en a, à titre définitif, la libre disposition... En conséquence, le conseil municipal est appelé à prendre les dispositions nécessaires afin que l'immeuble ne reste pas improductif pour la commune*». Le conseil se conclut par ces mots «*après délibération, le conseil municipal est d'avis que l'immeuble soit loué à l'occupant actuel (le curé) et laisse à Monsieur le maire le soin de traiter pour le prix du bail au mieux des intérêts de la commune et pour une durée de trois ans*».

Les termes d'immeuble et de sa rentabilité montrent le glissement du terme clérical du presbytère vers un terme générique de propriété comme une autre à des fins commerciales.

Sous les mots «Liberté, Égalité, Fraternité» Loix a écrit l'Histoire et gravé pour la postérité la loi de la laïcité sur son édifice religieux.

Jocelyne Bargain

(1) Le temple de la Raison a été créé en 1793 destiné à remplacer le christianisme par Le culte de la Raison des Hébertistes athées (automne 1793-printemps 1794) puis le culte de l'être suprême des Montagnards déistes (printemps 1794-été 1794). La « religion » centrée sur le culte de la Raison devait rassembler tous les peuples sous la devise de la liberté et de l'égalité afin de revenir aux principes fondamentaux de la République Romaine, ce qui signifiait explicitement la fin de toutes les monarchies.

LE MONUMENT FOURNIER, *en cours de restauration*

30



À la suite d'une longue procédure administrative de reprise de concession, la mairie avait prévu la restauration du Monument Fournier. Cependant, au printemps 2017, le toit du tombeau s'effondre obligeant à prendre immédiatement des mesures conservatoires et à commencer les travaux plus tôt que prévu.

L'essentiel du travail de réhabilitation se déroule actuellement en atelier par des entreprises spécialisées en restauration de monuments historiques. La commande est simple, une restauration strictement à l'identique !

Ainsi, charpente et toiture seront refaites, les pierres seront nettoyées et protégées. Nous disposons de peu d'éléments sur ce tombeau mais selon les informations service patrimoine de la CDC, on peut retenir ceci :

C'est une œuvre unique sur l'île par ses dimensions monumentales (2,96 m de haut, 2,60 m de large et 2,90 m de long) et la qualité de son exécution. Il est orienté Ouest-Est soit perpendiculairement à l'église qui est Nord-Sud. Ce monument aurait été exécuté par un membre de la famille Fournier, au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le tombeau abrite les corps de six membres de la famille. Louis Gabriel Fournier, cantonnier des digues dans la commune de Loix et son épouse Julie Véronique Ramigeard y sont enterrés avec leurs descendants. Les noms de chacun sont inscrits dans la pierre avec leur date de décès et leur âge. Ils sont représentés par des bustes sculptés dans la partie centrale du tombeau.

Le tombeau se compose d'un pilier central sur lequel figurent plusieurs inscriptions, en partie inférieure, et une stature féminine sous un dais funéraire au-dessus. Il est entouré de quatre stèles portant des inscriptions s'échelonnant de 1855 à 1889 et de quatre bustes de personnages assez jeunes. Côté Est, deux autres bustes de personnages se font face. L'ensemble est abrité sous un toit soutenu par quatre piliers en granit.

Le tombeau présente aussi un décor architectural : porte à encadrement sculpté, pinacles, chapiteaux. La construction est en pierre de taille associant le calcaire (partie les plus dégradées à cause des intempéries et de l'action corrosive de l'air iodée) et le granit sur une charpente en bois.

LE CIMETIÈRE DE LOIX

Sous l'Ancien Régime, le cimetière entoure l'église. En 1819, des terrains sont acquis par la commune pour permettre son extension vers le nord. En 1835, des murs sont élevés autour. En 1913, la commune acquiert de nouveaux terrains pour agrandir le cimetière mais de nouvelles constructions réduisent son emprise au sud.

En 2000, la Commune acquiert un nouveau terrain auprès de l'évêché de 200 m² pour un nouvel agrandissement.

Le cimetière de Loix est le seul sur l'île à avoir conservé son emplacement d'origine, à côté de l'église.



LE MYSTÈRE DE LA TOMBE FOURNIER ...

Pourquoi un tel monument ?
La question reste entière !

Les suppositions vont bon train...

Le sculpteur aurait-il voulu démontrer son art ?
La famille ou le sculpteur auraient eu quelque chose à se faire pardonner dans l'au-delà ?

Il se dit que le père aurait eu deux filles avec la gouvernante qu'il aurait refusé de reconnaître. Elles auraient été placées pour gagner leur vie alors que leur père aurait

eu les moyens de subvenir à leur existence.

Et puis, les bustes représentent-ils bien les personnes enterrées ?
Peut-être le père, représenté avec ses outils de sculpteur, son fils décédé très jeune, sa fille légitime habillée en communiant (statue la plus abîmée), sa femme (ou sa mère ?) avec la coiffe traditionnelle des rétaises ?

Nombre sont les Sherlock Holmes qui ont essayé d'éclaircir l'histoire de ce monument, sans toutefois trouver de preuves formelles. Le tombeau garde son mystère...

Le SPORT à Loix

LE COMPLEXE SPORTIF situé dans le village artisanal, dispose d'installations de qualité permettant la pratique de plusieurs sports.

LE TENNIS : deux terrains intérieurs en terre battue, deux terrains extérieurs également en terre battue (refaits ce printemps), un terrain extérieur en béton poreux, un mini-tennis ; mais également deux salles de squash, un terrain de beach-volley et une salle de 200 m² accueillant différents sports comme la danse ou la gymnastique.

LES COURTS DE TENNIS ET DE SQUASH sont actuellement gérés par l'association « Le Loix Tennis Club » pour laquelle la saison 2017/2018 s'achève, ce qui peut donner lieu à un premier bilan :

- 55 enfants ont participé à l'école de tennis avec Louise Franchet jusqu'à Noël et Grégory Canoine depuis début janvier 2018. Bravo à nos petits champions d'avoir autant progressé !
- 118 personnes sont adhérentes au tennis, 30 d'entre elles ont profité des cours adultes avec Hugues Cado durant l'année.
- 30 personnes sont adhérentes au squash.
- + de 200 sportifs sont déjà, présents en attendant bien entendu une hausse pour la rentrée en septembre !

LES STAGES pendant les vacances furent nombreux : 20 stagiaires en février et 84 à Pâques ! Cela constitue un nouveau Record !

Félicitations à nos deux moniteurs, Hugues et Grégory, pour leur rigueur et leur discipline. Ce binôme très expérimenté est un atout de premier plan pour le LTC pour réussir une grande saison d'été. Des cours particuliers sont bien évidemment donnés toute l'année au sein du Club.

LES TOURNIS organisés par le LTC en octobre, en avril et en juillet, deux grands prix jeunes en octobre et en avril, les tournois « Adulte Senior/ Dames et +45 ans » en janvier et juin, et du 4 au 18 août prochain.

CÔTÉ COMPÉTITIONS, quelques résultats :

EQUIPE JEUNES

- 9/10 ans : Grégory Provendier et Emmanuel Blume ont terminé 3^{ème} de leur groupe.
- 11/12 ans : Antoine Neveur, Ilan Blume et Sandro Vanpoucke ont terminé 3^{ème} de leur groupe.
- 13/14 ans : Marius Frigière et Quentin Canoine ont terminé 2^{ème} de leur groupe.
- 11/16 ans : Lucia Talon, Pénélope Guerlain et Gabrielle Forte Neveur ont terminé 4^{ème} de leur groupe.

Ces championnats de printemps étaient une première très réussie. On ne peut que saluer l'engagement des jeunes et leur motivation exemplaire !

EQUIPES ADULTES

Une équipe Femme a été créée et pour leur première épopée, elles ont fini 4^{ème} sur huit de leur groupe en Départemental 2. Bravo et vivement l'année prochaine !

- Equipe +45 ans Homme : 3^{ème}, 1 victoire et 2 défaites.
- Equipe + 55 ans Homme : 4^{ème}, 3 victoires et 3 défaites.
- Equipe 1 Senior Homme en Régionale 2 : 3^{ème}, 5 victoires et 2 défaites. La montée en Régionale 1 s'est jouée à deux malheureux sets... mais est reportée à l'année prochaine.
- Equipe 2 Senior Homme en Départementale 2 : 2^{ème}, 5 victoires et 2 défaites. L'équipe monte et jouera donc en Départementale 1 l'année prochaine !
- Equipe 3 Senior Homme en Départementale 2 : *une dernière place* qui condamne l'équipe à descendre d'une division...

Xavier Sabourin, Président du LTC



VITALITE GYM

Fête ses 20 ans d'existence !

Son activité existait déjà, dès 1994, sous la tutelle de l'association Bougez les Jeunes.

Forte de sa trentaine d'adhérentes assidues et venant de toute l'île de Ré (Loix, Ars-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Les-Portes-en-Ré, La-Flotte-en-Ré, Le-Bois-Plage-en-Ré) plus une adhérente de Marsilly.

L'association propose ses animations sportives tous les mardis et jeudis, de 20h à 21h30 pour une adhésion de 50 € par an.



Chaque jour s'appuie sur un thème particulier :

- le mardi est plus cardio et se décompose comme suit : échauffement, step, renforcement musculaire et étirements
- le jeudi est consacré au renforcement musculaire, entre échauffement et étirements.



Les cours sont dispensés par une animatrice sportive diplômée et bénévole, qui sera ravie avec son équipe, de vous recevoir dans leur salle de sport de la zone de loisirs de Loix. Depuis 2010, l'animatrice propose aussi le mercredi matin de 10h à 11h, du sport d'entretien aux adhérents du «Club des Aînés de Loix».

Marylène BRASSARD

NOUVEAU À LOIX : COURS DE PILATES

COMMENT ÇA VA SE DÉROULER ?

A partir du 5 septembre, dans la salle de gym du complexe sportif du village artisanal de Loix, Sonja donnera des cours collectifs de travail sur tapis.



- Le mercredi soir à 19h30 : 1 heure de cours énergique et dynamique pour les personnes souhaitant défier leurs limites !
- Le vendredi matin à 10h30 : 1 heure de Pilates doux, dédié au développement de la conscience corporelle et au travail postural, convenant également en pré-natal et post-natal.

Chaque personne amène son tapis de sol. Différents accessoires tels que balles, barres, cercles de résistances, altères, bandes élastiques... sont apportés par le professeur.

TARIFS ET MODALITÉS

Afin de satisfaire nos rythmes de vie si variés, la formule sera la suivante :

- A l'unité, 15 € / personne / 1h
- 5 séances valable 3 mois, 60 €, soit 12 €/personne/1h
- 10 séances valable 5 mois, 120 €, soit 12 €/personne/1h.

Les cartes ne sont ni remboursées, ni modifiées

Informations et Inscriptions :
07 89 25 50 81

Faire voler un **DRONE**,



c'est bien mais à condition de respecter quelques règles !

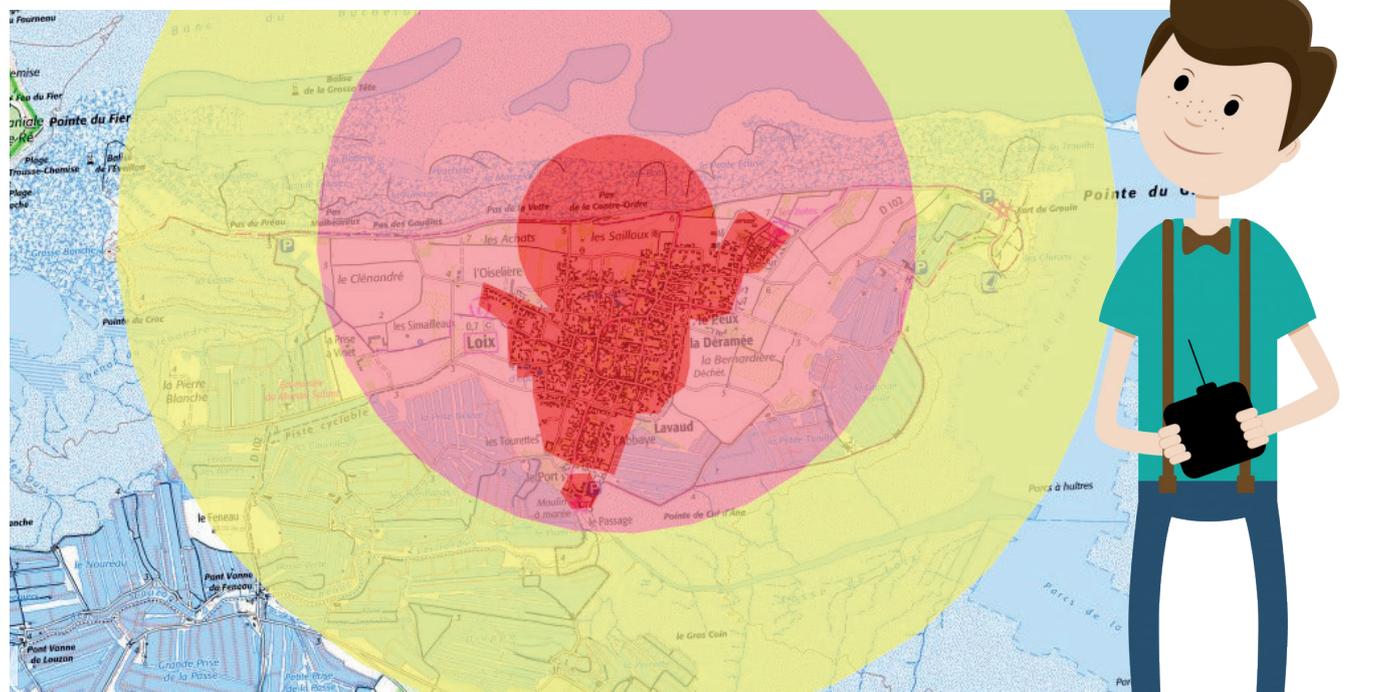
Le vol des drones de loisirs (moins de 800 grammes, au-delà, il y a obligation d'enregistrement) se développe. C'est amusant voire captivant, à condition de respecter quelques règles !

En effet, la pratique est réglementée. **A Loix, le vol en zone d'habitat est interdit** ; hors zone d'habitat, la hauteur de vol est limitée à 30 mètres ou 100 mètres. Pour des raisons de sécurité, le vol est également interdit au-dessus des espaces publics et notamment les routes, les chemins, les digues. Le drone doit être toujours à portée de vue et à moins de 200 mètres du pilote.

Attention, en espace naturel, le drone peut déranger la faune. Les drones peuvent aussi faire peur aux chevaux ! Ne pas survoler les espaces équestres et bien sûr les cavaliers.

Des conseils et des renseignements sur la législation sont à retrouver sur les sites du ministère de l'Environnement et de l'Aviation civile. Les cartes des zones de restriction sont publiées sur le site :

www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir



- | | |
|---|--|
|  Vol interdit * |  Hauteur maximale de vol de 60 m * |
|  Hauteur maximale de vol de 30 m * |  Hauteur maximale de vol de 100 m * |
|  Hauteur maximale de vol de 50 m * | Tout vol interdit au-dessus de 150 m * |

* Sauf conditions particulières publiées à l'arrêté «espace» du 17 décembre 2015

COMMERCES ET SERVICES, *quoi de neuf ?*



34

Au centre village, Corinne Courbi a pris la suite de Christine Chambre. Le salon de coiffure « **MANA ITI** » (petite énergie en tahitien) est relooké ; les artistes peuvent exposer leurs créations.

Au village artisanal, ouverture cet été d'une brocante vintage « **EPHEMERE** », proposée par Aurélia Delattre.

Nouveau également, le magasin « **LES INCONTOUNABLES** » propose une sélection unique de produits et d'articles régionaux.



LE COWORKING, VOUS CONNAISSEZ ?

COWORK EN RÉ

Depuis l'automne dernier, un espace de coworking a ouvert ses portes dans le village artisanal de Loix. Nathalie Wiederkehr, créatrice et gestionnaire de Cowork en Ré vous explique tout.

LE COWORKING, UNE RÉPONSE À LA (R)ÉVOLUTION DU TRAVAIL ET DES ENTREPRISES

Depuis 20 ans, le travail évolue, notamment grâce aux avancées technologiques et numériques : les travailleurs sont amenés à travailler hors du bureau, le soir, le week-end. À côté de cela, les nouvelles générations révolutionnent l'organisation des entreprises : plus de flexibilité, d'autonomie, de sens, d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Le travail se réalise à partir d'un ordinateur portable, que l'on emmène partout avec soi ; les rencontres se font dans des lieux insolites, conviviaux, pourvu que l'on soit connecté à internet ; le pot à crayon est mutualisé, tout comme les idées et les projets ; on travaille partout à tout instant grâce à internet. L'entreprise devient plus agile, plus nomade.

Certains professionnels, freelance, salarié, nomade, télétravailleur sont à la recherche d'un lieu où ils peuvent rencontrer et échanger avec d'autres professionnels, mutualiser les coûts d'un bureau fixe (devenu trop cher) et partager les réseaux d'affaires et les compétences.

En réponse à ces évolutions, les premiers espaces de coworking ont ouvert leurs portes en 2005 à San Francisco, en 2008 à Paris, en 2017 sur l'île de Ré.

« Dans un espace de coworking, il s'agit de rassembler dans un même lieu le meilleur d'un café (relations sociales, créativité, convivialité, confort) et d'un bureau (productivité, équipements, fonctionnalité de l'espace), en proposant aux travailleurs l'accès à un espace de travail collaboratif, de manière flexible (quand ils le souhaitent) et accessible (à un prix abordable et sans engagement). »

L'espace de travail devient un lieu de vie, avec une multitude de services et une convivialité qui permet l'innovation et l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle.

Un espace de coworking va se différencier de l'hôtel d'entreprise et du centre d'affaires par sa communauté et son animation, et le développement de réseaux professionnels et d'affaires.

ET SUR L'ÎLE DE RÉ ?

Sur l'île de Ré, de nombreux indépendants travaillent à l'année, de chez eux, avec des difficultés de connexion internet, d'impression, de motivation. Les endroits pour rencontrer des partenaires ou des clients sont publics. Pourquoi tous ces professionnels ne pourraient pas disposer d'un espace de travail qui soit un vrai outil, équipé, partagé, mutualisé, animé ? C'est pourquoi, en novembre 2016, était lancé le projet Cowork en Ré, sur une initiative privée. À l'automne 2017, les locaux accueilleraient leurs premiers coworkers.

Depuis près de 300 professionnels viennent travailler tous les jours, de temps en temps ou juste une fois : des groupes pour se réunir, un professionnel et son client pour se rencontrer, un travailleur pour envoyer un fichier grâce à la fibre, un entrepreneur pour y travailler tous les jours, un demandeur d'emploi pour passer un entretien en visio conférence, un porteur de projet pour assister à un atelier sur la création d'entreprise, une étudiante pour avancer sur son mémoire.

Enfin, l'été est là, bien installé. Certains ont décidé de concilier « travail » et « vacances », c'est ce qu'on appelle le « workation » : venir travailler quelques heures dans un lieu stimulant et connecté, puis profiter le reste de la journée de l'île de Ré. Cowork en Ré vous accueille pour une heure, une journée ou au mois.

Cowork en Ré, espace de coworking sur l'île de Ré, est ouvert toute l'année, pour tous les professionnels, à l'année et de passage. Suivez-nous sur les réseaux sociaux et venez nous rencontrer !

Nathalie WIEDERKEHR

PESTICIDE ET SANTE : tous concernés



Les pesticides sont des substances chimiques dont la terminaison en «cide» indique qu'ils ont pour fonction de tuer des organismes vivants dits indésirables, comme les insectes, les herbes...

Les pesticides comprennent les insecticides contre les insectes, les herbicides contre les plantes, les fongicides contre les moisissures, ou les biocides pour lutter contre les mousses sur le toit, les guêpes...

Il faut savoir qu'ils présentent un risque toxique pour certains organismes qu'ils ne ciblent pas, et peuvent surtout nuire à la santé et à l'environnement. De nombreuses études scientifiques l'attestent.

Les personnes les plus exposées sont les professionnels qui manipulent ces produits, les utilisateurs amateurs (dans leur jardin ou en bordure de rue de leur maison...) les riverains de champs, de vignes ou vergers faisant l'objet d'un traitement avec ces produits.



Recommandation d'un magasin de l'Ile de Ré concernant le Roundup (mai 2018).
Ce produit commercialisé par Monsanto depuis 1975, est un herbicide non sélectif, d'où le qualificatif d'« herbicide total », dont la substance active est le glyphosate. C'est un produit toxique, irritant, écotoxique et cancérogène probable. (Définition Wikipédia)

Il est possible de se protéger des pesticides. Bien sûr ils sont présents dans notre environnement, mais nous pouvons considérablement réduire notre niveau d'exposition en fonction des nos habitudes. Des mesures préventives efficaces sont proposées, tant pour le jardin que pour la maison. Nous sommes tous concernés.

Si vous avez un jardin, un potager ou un verger, tournez-vous vers des techniques de jardinage au naturel, respectueuses de votre santé, mais aussi de votre environnement. De nombreux guides du jardinage bio/au naturel existent, vous pouvez également trouver de nombreux conseils sur Internet.

COMMENT TRAITER LES « MAUVAISES HERBES » ?

Elles désignent toutes les plantes qui poussent naturellement là où nous ne le désirons pas, dans les jardins ou en bordure de maison dans les rues.

→ Couvrez le sol avec des arbustes ou des plantes herbacées vivaces couvre-sol.

→ Répandez des copeaux sur plusieurs centimètres d'épaisseur.

→ Pour les petites surfaces, favorisez le désherbage manuel.

→ S'il s'agit de grandes surfaces dures optez pour un brossage vigoureux et régulier au moyen d'un désherbeur thermique.

• Si malheureusement, vous ne pouvez vous empêcher d'utiliser toujours des herbicides ?

→ Donnez toujours la préférence aux produits avec le moindre impact sur la santé et l'environnement. Demandez conseil auprès des spécialistes.

→ Utilisez de préférence des produits bio.

→ Ne traitez pas sur des surfaces "dures" (allées de garage, terrasse, ...) ou perméables (graviers...) surtout par temps de pluie. Le produit peut être facilement entraîné vers les égouts ou s'infiltrer dans le sol pour rejoindre la nappe d'eau souterraine. Respectez les précautions d'utilisation en utilisant le moins de produit possible car en s'infiltrant dans le sol, il se retrouve dans la nappe d'eau souterraine.

COMMENT TRAITER LES PUCERONS ?

Il existe en Europe près de 800 espèces différentes de pucerons. Ces petits insectes de couleurs variées vivent en colonies en suçant la sève de nombreuses plantes. Il est possible de prévenir l'apparition des pucerons.

→ Protégez et favorisez les ennemis naturels des pucerons. La larve de coccinelle mange de 50 à 100 pucerons par jour. Vous pouvez vous procurer ces ennemis naturels en jardinerie.

→ A l'automne, coupez les parties colonisées par les pucerons, de façon à réduire la quantité d'œufs qui hiverneront sur les jeunes branches.

→ Les lavandes ont un effet répulsif, les produits à base de savon noir en pulvérisation sont efficaces.

→ Un jet d'eau puissant peut également aider à se débarrasser d'une population abondante.

• Si malheureusement, vous désirez toujours utiliser des insecticides ?

→ Préférez les produits plutôt BIO qui ont le moindre impact sur la santé et l'environnement. Demandez conseil auprès des spécialistes.

→ Utilisés sans discernement, les insecticides peuvent avoir de graves conséquences sur les ennemis naturels des pucerons. En l'absence de ceux-ci, les pucerons survivants risquent alors de pulluler. Les insecticides peuvent nuire aux pollinisateurs comme les abeilles.

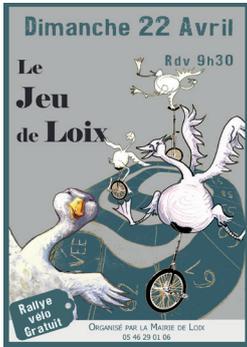
→ Respectez les précautions d'utilisation en utilisant le moins de produit possible car l'excès s'infiltrer dans le sol et donc dans la nappe d'eau souterraine.



LOIX des ÉVÈNEMENTS

toute l'année !

Le BUREAU D'ACCUEIL de Loix



AVRIL

- **Le jeu de Loix**
dimanche 22 avril



MAI

- **Fourchettes, binettes et Course d'escargots**
dimanche 20 mai

JUIN

- **Fête de la Saint Jean**
samedi 23 juin
- **Repas du village**
vendredi 29 juin

JUILLET

- **Jeux traditionnels, bal, feu d'artifice**
& **Commémoration du centenaire de la fin de la première guerre**
samedi 14 juillet



- **Concerts Musique en Ré**
mercredi 18 et vendredi 27
- **Pétanque**
dimanche 22 juillet
- **Pique-nique karaoké**
jeudi 26 juillet



AOÛT

- **Concerts Musique en Ré**
mercredi 1^{er} août
- **Concert Bel Canto & La nuit des étoiles**
samedi 4 août
- **Pétanque**
vendredi 10 août
- **La fête du port**
mardi 14 août



SEPTEMBRE

- **Journées Européennes du Patrimoine avec les Greeters**
Samedi 15 septembre

DÉCEMBRE

- **Concours de soupe**

Annie et Séverine vous accueillent toute l'année au bureau de Loix sur la place du marché.

Qu'il s'agisse d'informations concernant :

- le classement et la mise en location de votre maison,
 - la réservation d'hébergements,
 - les animations, les sites de visites, les activités de loisirs sur Loix, l'île de Ré, la Charente Maritime ...
 - les transports : bus, croisières ...
 - la billetterie, les sorties culturelles...
 - la boutique
 - des idées pour occuper les enfants ...
- et pour tout autre renseignement dont vous pourriez avoir besoin, elles sont là !

De nombreuses éditions proposées par Destination Ile de Ré vous attendent au Bureau d'accueil de Loix :

- **les Randojeux**, 11 circuits pour découvrir l'île de Ré
- **Instants**, le magazine de l'île de Ré
- **le guide de poche**, compagnon des vacances
- **les agendas** d'animations,
- **les collections village**, reflet des 10 villages de l'île de Ré
- **la carte des pistes cyclables**



Si vous n'êtes pas à Loix restez en contact grâce au site officiel iledere.com et à l'appli **Ile de Re Tour** !



Le bureau de Loix vous accueille du lundi au samedi ainsi que les dimanches matins lors des vacances scolaires.

LOIX : 05 46 29 07 91